



FADOQ – Thetford

À propos de l'assurance voyage

Nature des protections à prendre :

Il est recommandé de prendre une assurance voyage le plus tôt possible après avoir conclu une entente avec un fournisseur de services pour voyages.

Pour des voyages effectués exclusivement au Québec, il est fortement recommandé de prendre une assurance annulation et ce advenant des engagements confirmés avant le départ.

Pour tout voyage effectué totalement ou partiellement hors Québec, il est préférable de prendre une assurance forfait complète et ce immédiatement après la confirmation d'un engagement.

Une protection comporte généralement trois options soit des soins de santé d'urgence, bagages et annulation de voyage.

Choix de l'assureur et rabais :

Pour un achat conclu avec une carte de crédit, il peut être intéressant de vérifier la nature et les coûts des protections rattachés à cette carte de crédit et de préférence vérifier les coûts auprès d'un autre assureur. Généralement l'Agence de voyage propose également les services d'un assureur.

D'autre part, le Secrétariat régional de FADOQ – régions de Québec et Chaudière-Appalaches a négocié, pour 2018-2019, des ententes – rabais auprès de deux Agences d'assurance savoir :

- Assurance Voyages . ca = <https://assurancevoyages.ca/fr>

Téléphone : 1 844 770-1212

Pour un rabais de 5% sur la prime

- SSQ Groupe financier = <https://assurancevoyages.ca/fr>

Téléphone : 1 866 225-5050

Responsabilité personnelle :

Quel que soit le choix de l'assureur retenu, il est très important de vérifier les montants des couvertures assurées ainsi que le nombre de jours couverts pour un séjour hors Québec.

En fonction des besoins, il peut être opportun d'ajouter une assurance complémentaire.

Maurice Boulet, président

FADOQ – Thetford

Le 19 février 2019

Titre : À propos de l'assurance voyage fév. 2019 (FADOQ)